

<https://www.lameuse.be/548185/article/2020-04-22/il-poignarde-mister-muff-charleroi-6-ans-pour-enak-nlengui>

PAR ANNE DAUCHOT | FAITS DIVERS LE 22/04/2020 A 11:05

Il poignarde Mister Muff à Charleroi: 6 ans pour Enak Nlengui



La victime, Mister Muff. - DR

Enak Nlengui a été reconnu coupable de tentative de meurtre : le 28 septembre 2019, il a poignardé Manuel, alias Mister Muff, d'un terrible coup de couteau dans le dos au cours d'une dispute à la ville basse à Charleroi. « J'avais beaucoup bu et consommé de la cocaïne », avait-il expliqué à l'audience. il a été condamné à 6 ans de prison.

Le 28 septembre 2019, Enak est de sortie avec un copain : ils font le tour des cafés du pays, de Bruxelles à Louvain, avant de se replier sur Charleroi. Et c'est à coups de « Gordon » dans les cafés africains de la ville basse que le trentenaire bodybuildé termine sa nouba d'enfer. Sous l'effet conjugué de l'alcool et de la cocaïne, Enak Nlengui se disputera avec plusieurs personnes. Et Mister Muff, qu'il connaît, tente de calmer le jeu...

Le couteau s'est cassé

À l'audience, Enak Nlengui n'a pu qu'exprimer des regrets : il ne se souvenait pas précisément de la scène ni des circonstances de la dispute. Mais il en était sûr : il ne voulait pas attenter à la vie de Mister Muff... Pourtant, il y a eu deux coups de couteau. Si le premier n'a fait que transpercer la veste de la victime sans le blesser, le second lui a fracturé l'omoplate ! La lame de 20 centimètres s'est enfoncée en entier dans le corps de Manuel et le manche s'est brisé sous la violence du choc.

« Je vais te tuer »

Bref, pour le substitut François Bury, il s'agissait bien d'une tentative de meurtre : en frappant dans le haut du thorax, avec une violence inouïe, avec une lame de cette taille, le prévenu voulait inmanquablement attenter aux jours de son adversaire, d'autant que des témoins l'ont entendu proférer la menace « je vais te tuer ». L'avocat de la partie civile, Me Guchez, avait d'ailleurs évoqué les séquelles dont souffre toujours la victime plusieurs mois après les faits.

Une tentative de meurtre

Me Laurent Poisson à la défense avait, en revanche, défendu la thèse des coups et blessures plutôt que celle de la tentative de meurtre. « Ce sont des faits gravissimes mais incompréhensibles. Ces deux-là se connaissaient et il n'y avait aucun problème entre eux. Ce soir-là, ce qui a joué, c'est l'alcool et la cocaïne : Enak avait 2,4 g/l d'alcool dans le sang ce qui, couplé à la coke entraîne de la surestime de soi et de l'impulsivité. Il a frappé, sans mesurer sa force. » La défense espérait un sursis probatoire avec une thérapie en gestion de la violence.

Elle n'a pas été suivie par le tribunal qui a accredité la version de la tentative de meurtre et condamné Enak Nlengi, qui est détenu depuis les faits, à une peine de 6 ans de prison.